



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 350
Jeux olympiques et paralympiques 2024



PROGRAMME 350
Jeux olympiques et paralympiques 2024

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Fabienne BOURDAIS

Directrice des sports

Responsable du programme n° 350 : Jeux olympiques et paralympiques 2024

L'attribution de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024 à Paris, lors de la session du Comité international olympique (CIO) de Lima, le 13 septembre 2017, a conduit à la mise en place et à la structuration de deux organes de gouvernance des Jeux : le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) et la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO).

Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP)

Le COJOP, association reconnue par la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour rôle principal de planifier, d'organiser et de livrer les JOP ainsi que de financer les dépenses organisationnelles et toutes les installations provisoires.

L'État apporte une contribution budgétaire au COJOP au titre du financement des Jeux Paralympiques. En 2023, cette contribution s'est élevée à 44,5 M€ en AE et 69,5 M€ en CP.

Pour le COJOP, l'année 2023 a été marquée par des réalisations importantes :

- le lancement de la billetterie des Jeux Olympiques (première vague en février) et des Jeux Paralympiques (à partir d'octobre) ;
- la présentation de nouveaux attributs de la marque Paris 2024 (dévoilement de la torche olympique et de l'identité visuelle des Jeux ainsi que des pictogrammes sportifs) ;
- la finalisation des concepts créatifs des cérémonies, du détails du parcours de la flamme et de l'organisation des premières épreuves test ;
- la poursuite du déploiement des programmes d'engagement (Terre de Jeux 2024, club Paris 2024, olympiade culturelle) ;
- la préparation de l'organisation cible et du fonctionnement de Paris 2024 en vue de la période des Jeux (recrutement des volontaires, sécurisation des modalités opérationnelles de livraison des Jeux) ;
- la poursuite du déploiement des programmes majeurs d'héritage en lien avec l'État (semaine olympique et paralympique, généralisation de la mesure de 30 minutes d'activité physique quotidienne dans les écoles, pérennisation du « savoir nager » et des projets soutenus par le Fonds de dotation) et la préparation de la transmission de ces principaux programmes vers d'autres acteurs après les Jeux.

Le COJOP a également enregistré en 2023 la signature de nouveaux partenariats, dont deux de premier rang, avec les groupes LVMH et Accor (partenariat signé en 2021 mais renforcé de rang 2 à rang 1 en 2023).

Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO)

La SOLIDEO, établissement public placé sous la tutelle de l'État et dans lequel il détient la majorité des droits de vote au conseil d'administration en sa qualité de premier financeur, a pour mission, de livrer les équipements pérennes nécessaires à l'organisation des Jeux, puis de les reconfigurer dans une phase dite Héritage, pour l'usage du grand public après 2024.

Le budget de la SOLIDEO repose essentiellement sur une subvention de l'État et des collectivités associées à sa gouvernance en tant que maîtres d'ouvrage ou cofinanceurs de certains chantiers olympiques. En 2023, cette contribution s'est élevée à 87,3 M€ en AE et 275,8 M€ en CP, dont 22 M€ en AE=CP sont destinés au fonctionnement de la SOLIDEO.

Le bilan 2023 de la SOLIDEO est également remarquable, près de 40 % des ouvrages étaient réceptionnés à fin d'année, dont le stade Yves du Manoir, le stade Pierre de Coubertin, le complexe sportif des Poissonniers (Paris), l'Accor Arena de Bercy et l'échangeur Pleyel.

Les travaux concernant les logements du Village Olympique et Paralympique ont été achevés quasi-intégralement au 31 décembre (5 lots ont été finalisés début 2024). La mise en place de la rampe d'accès circulaire et l'aménagement des espaces publics sont également terminés. Les visites d'observation et d'homologation ont débuté dès octobre.

A fin 2023, le planning de livraison établi par la SOLIDEO est tenu et le budget est en ligne avec les prévisions initiales (hors inflation).

Quatre conseils d'administration de la SOLIDEO se sont tenus en 2023. Ils ont notamment permis de valider les attributions des marchés de travaux sur la colline d'Élancourt et sur la base nautique de Vaires-sur-Marne (relocalisation des roselières) et l'intégration de six équipements supplémentaires dans les ouvrages olympiques portant la liste à 70.

Enfin, le bilan de la mise en œuvre de la charte pour l'emploi et le développement territorial de la SOLIDEO est également très positif avec :

- 2,6 millions d'heures d'insertion réalisées, soit un dépassement de la cible de 2,5 millions fixée initialement (plus de 75 % des bénéficiaires sont au niveau CAP ou moins) ;
- 36 % du montant des marchés revenant à des TPE, PME et entreprises de l'ESS, par rapport à l'objectif d'origine de 25 %, désormais largement dépassé.

Un taux d'accidents quatre fois inférieur à la moyenne dans les chantiers, rapporté au nombre d'heures travaillées.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Garantir la livraison des ouvrages olympiques dans les délais requis tout en maîtrisant les coûts associés

INDICATEUR 1.1 : Taux d'opérations ayant atteint un jalon essentiel dans le processus de livraison des ouvrages olympiques

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'ouvrages financés par le programme 350 dont l'équilibre budgétaire est préservé

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Garantir la livraison des ouvrages olympiques dans les délais requis tout en maîtrisant les coûts associés

INDICATEUR

1.1 – Taux d'opérations ayant atteint un jalon essentiel dans le processus de livraison des ouvrages olympiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux d'opérations ayant atteint le jalon de notification du marché (cas des marchés globaux) ou de validation de l'avant-projet détaillé (loi MOP)	%	72,6	90,6	100	98,6	amélioration	100
Taux d'opérations ayant atteint le jalon de lancement des travaux	%	38,7	79,7	100	92,9	amélioration	100

Commentaires techniques

Mode de calcul :

Le pourcentage est calculé à partir du nombre de marchés notifiés (cas des marchés globaux) ou d'avant-projets détaillés validés (loi MOP) et du nombre de chantiers où les travaux ont été lancés, rapporté au nombre correspondant de marchés à notifier, d'avant-projets détaillés à valider ou de travaux à lancer.

Source des données :

SOLIDEO

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les prévisions et les valeurs cibles retenues initialement dès le PAP 2021 (élaboré au printemps et à l'été 2020) se voulaient volontaristes et, par construction, n'ont pu tenir compte de la maquette budgétaire de la SOLIDEO approuvée lors de son Conseil d'administration (CA) du 13 octobre 2020. Celle-ci a fixé à 62 le nombre d'ouvrages placés sous sa maîtrise d'ouvrage ou sous sa supervision, nombre relevé à 64 lors du CA du 28 mars 2022, puis à 68 lors du CA du 19 juillet 2023 et enfin à 70 lors de celui du 25 octobre 2023.

Ce périmètre est donc beaucoup plus large que celui qui avait été identifié à l'origine, puisqu'il intègre notamment la rénovation de 19 sites d'entraînement et une participation financière de la SOLIDEO à la construction d'ouvrages totalement nouveaux, suite à des arbitrages annoncés en 2020 (construction d'un mur d'escalade au Bourget, participation au financement des travaux du Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain – PRISME – à Bobigny, par exemple).

S'agissant du 1er sous-indicateur (notification du marché), la réalisation à 98,6 % s'explique par le report en phase d'héritage (après les Jeux) d'un reliquat de travaux à conduire sur un dernier chantier qui ne débutera qu'en 2025. Ce chantier est le groupe scolaire de Saint-Denis, dans le secteur du Village Olympique et Paralympique, dont les travaux ne démarreront qu'en octobre 2025 (en phase dite « héritage » des Jeux).

S'agissant du 2ème sous-indicateur (lancement des travaux), les résultats pour 2023, qui n'atteignent pas la cible de 100 % (92,9 %), ne traduisent pas un risque sur la capacité de l'établissement à livrer l'ensemble des ouvrages olympiques et paralympiques dans les délais requis, mais plutôt la prise en compte au second semestre 2023 de travaux mineurs sur deux nouveaux sites d'entraînement, le choix de ne débiter qu'en janvier 2024 les travaux sur les abords du Stade de France et celui de reporter à une période postérieure aux Jeux le démarrage des travaux de deux ouvrages non nécessaires à l'organisation des JOP. Ces deux ouvrages sont le groupe scolaire de Saint-Denis mentionné supra et le chantier de réimplantation des sports urbains sur le site d'escalade au Bourget, qui ne débutera qu'en septembre 2024.

Fin 2023, aucune dérive du calendrier n'est à déplorer et les objectifs de livraison de l'ensemble des ouvrages dans les délais requis sont maintenus.

INDICATEUR

1.2 - Nombre d'ouvrages financés par le programme 350 dont l'équilibre budgétaire est préservé

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Part d'ouvrages financés ou co-financés par le programme 350 n'ayant pas nécessité de financements additionnels de ce programme par rapport à la maquette avec coûts en euros constants (valeur 2016) par ouvrage présentée au CA de la SOLIDEO du 13 juillet 2021	%	Sans objet	100	100	100	cible atteinte	100
Le cas échéant, parmi les ouvrages ayant nécessité un financement complémentaire du programme 350, nombre d'ouvrages avec un dépassement allant au-delà de 10 % du financement envisagé initialement pour ce qui concerne la contribution du programme 350 à cet ouvrage	Nb	Sans objet	0	0	0	cible atteinte	0

Commentaires techniques

Mode de calcul :

Le pourcentage est calculé à partir du nombre des ouvrages financés ou co-financés par l'État qui ne nécessiteraient pas un abondement additionnel au budget de la SOLIDEO et, le cas échéant, ceux pour lesquels cet abondement dépasserait de 10 % le financement initialement envisagé.

Source des données :

SOLIDEO

ANALYSE DES RÉSULTATS

Au cours de l'année 2023, la SOLIDEO a connu deux révisions budgétaires mineures.

Lors du CA du 19 juillet 2023, un financement additionnel de l'État de 5 M€ a été décidé pour permettre d'assurer les travaux relatifs aux « voies, itinéraires et parcours olympiques et paralympiques » (VIPOP) en tant que nouvel ouvrage placé sous la supervision de la SOLIDEO.

Par ailleurs, le CA du 8 décembre 2023 a relevé de 5 M€ les moyens de fonctionnement de la SOLIDEO pour faire face à une décre plus lente que prévue de la diminution des effectifs de l'établissement. Dans cette enveloppe, 3,5 M€ ont été obtenus par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 et 1,5 M€ sera versé en loi de fin de gestion pour 2024.

Cette dépense supplémentaire est donc sans lien avec les ouvrages.

En conséquence, indépendamment des effets de périmètre et en mettant de côté les VIPOP, aucun des 55 autres ouvrages olympiques cofinancés par l'État au sein de la maquette SOLIDEO n'a nécessité de financements additionnels à coûts constants en 2023.

16 ouvrages ont connu une augmentation de leur budget en euros constants en 2023. L'ensemble des besoins complémentaires ont été financés par redéploiements au sein du budget de la SOLIDEO en utilisant les crédits de la réserve pour compléments de programme ou des réserves spécifiques (réserves propres aux voies olympiques ou aux sites d'entraînement).

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>					
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	18 500 000 22 000 000	10 136 413	62 800 000 55 163 587	81 300 000 87 300 000	81 300 000
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques			44 500 000	0 44 500 000	0
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques				0 0	0
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques			60 000 247 840	60 000 247 840	60 000
Total des AE prévues en LFI	18 500 000	0	62 860 000	81 360 000	81 360 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+53 259 160 (hors titre 2)		+53 259 160	
Total des AE ouvertes		134 619 160 (hors titre 2)		134 619 160	
Total des AE consommées	22 000 000	10 136 413	99 911 427	132 047 840	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>					
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	18 500 000 22 000 000	15 186 891	251 300 000 238 613 109	269 800 000 275 800 000	269 800 000
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques			25 000 000 69 500 000	25 000 000 69 500 000	25 000 000
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques				0 0	0
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques			60 000 247 840	60 000 247 840	60 000
Total des CP prévus en LFI	18 500 000	0	276 360 000	294 860 000	294 860 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+53 259 160 (hors titre 2)		+53 259 160	
Total des CP ouverts		348 119 160 (hors titre 2)		348 119 160	
Total des CP consommés	22 000 000	15 186 891	308 360 949	345 547 840	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	10 000 000 26 152 254	1 621 267	59 892 758 42 119 237	69 892 758	69 892 758 69 892 758
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques			80 000 000 80 000 000	80 000 000	80 000 000 80 000 000
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques			11 100 000	11 100 000	11 100 000 0
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques			100 000 87 840	100 000	100 000 87 840
Total des AE prévues en LFI	10 000 000	0	151 092 758	161 092 758	161 092 758
Total des AE consommées	26 152 254	1 621 267	122 207 077		149 980 598

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques	10 000 000 26 152 254	20 132 180	252 893 000 216 608 566	262 893 000	262 893 000 262 893 000
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques			25 000 000 25 000 000	25 000 000	25 000 000 25 000 000
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques			7 660 000 7 660 000	7 660 000	7 660 000 7 660 000
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques			100 000 87 840	100 000	100 000 87 840
Total des CP prévus en LFI	10 000 000	0	285 653 000	295 653 000	295 653 000
Total des CP consommés	26 152 254	20 132 180	249 356 406		295 640 840

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	26 152 254	18 500 000	22 000 000	26 152 254	18 500 000	22 000 000
Subventions pour charges de service public	26 152 254	18 500 000	22 000 000	26 152 254	18 500 000	22 000 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 621 267	0	10 136 413	20 132 180	0	15 186 891
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 621 267	0	10 136 413	20 132 180	0	15 186 891

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 6 – Dépenses d'intervention	122 207 077	62 860 000	99 911 427	249 356 406	276 360 000	308 360 949
Transferts aux entreprises	87 840	5 971 974	6 301 279	16 209 720	23 717 215	24 260 557
Transferts aux collectivités territoriales	5 688 493	15 976 028	18 693 962	55 272 009	63 929 292	67 225 812
Transferts aux autres collectivités	116 430 744	40 911 998	74 916 186	177 874 677	188 713 493	216 874 580
Total hors FdC et AdP		81 360 000			294 860 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+53 259 160			+53 259 160	
Total*	149 980 598	134 619 160	132 047 840	295 640 840	348 119 160	345 547 840

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/03/2023		259 160		259 160				
Total		259 160		259 160				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2023		2 500 000		2 500 000				
20/11/2023		2 500 000		2 500 000				
Total		5 000 000		5 000 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023		48 000 000		48 000 000				
Total		48 000 000		48 000 000				

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		53 259 160		53 259 160				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques		81 300 000 87 300 000	81 300 000 87 300 000		269 800 000 275 800 000	269 800 000 275 800 000
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques		44 500 000	44 500 000		25 000 000 69 500 000	25 000 000 69 500 000
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques			0 0			0 0
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques		60 000 247 840	60 000 247 840		60 000 247 840	60 000 247 840
Total des crédits prévus en LFI *	0	81 360 000	81 360 000	0	294 860 000	294 860 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+53 259 160	+53 259 160		+53 259 160	+53 259 160
Total des crédits ouverts	0	134 619 160	134 619 160	0	348 119 160	348 119 160
Total des crédits consommés	0	132 047 840	132 047 840	0	345 547 840	345 547 840
Crédits ouverts - crédits consommés		+2 571 320	+2 571 320		+2 571 320	+2 571 320

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	81 360 000	81 360 000	0	294 860 000	294 860 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	81 360 000	81 360 000	0	294 860 000	294 860 000

Aucun amendement n'a été voté pour majorer ou minorer les crédits du programme 350.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Divers mouvements sont intervenus en gestion :

- la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 a procédé à une ouverture de crédits de +48 000 000 € en AE=CP, dont +44 500 000 € pour le COJOP dans le cadre de la contribution de l'État à son financement et +3 500 000 € en faveur de la SOLIDEO afin de financer le surcoût lié à une décroissance plus lente que prévu des effectifs de l'établissement ;

- le **décret n° 2023-511 du 27 juin 2023** a transféré +2 500 000 € en AE=CP, en provenance du programme 203 « Infrastructures et services de transports » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » destinés au financement des voies olympiques provisoires durant les jeux olympiques ;
- le **décret n° 2023-1061 du 20 novembre 2023** a opéré un second transfert de +2 500 000 € en AE=CP, en provenance du programme 203 « Infrastructures et services de transports » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » destinés au financement des voies olympiques provisoires durant les jeux olympiques ;
- l'**arrêté du 1^{er} mars 2023 portant report de crédits généraux** a abondé les crédits du programme à hauteur de 259 160 € (AE=CP), répartis de la façon suivante :
 - 247 840 € (AE=CP) de report croisé en provenance du programme 219 « Sports » au titre de l'indemnisation du consortium du Stade de France ;
 - 11 320 € (AE=CP) de report de crédits de l'année 2023 à destination des études économiques, sociales et sociétales visant à mesurer l'impact des JOP.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	4 010 234	4 010 234	0	14 685 234	14 685 234
Surgels	0	802 047	802 047	0	2 937 047	2 937 047
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	4 812 281	4 812 281	0	17 622 281	17 622 281

Une réserve de précaution, d'un montant de 4 010 234 € en AE et 14 685 234 € en CP, soit 4,9 % en AE et 5 % en CP de la dotation inscrite en LFI 2023, a été constituée en début de gestion, conformément aux dispositions de l'article 51 modifié de la LOLF.

Un surgel complémentaire a été effectué représentant un montant de 802 047 € d'AE et 2 937 047 € de CP, et a porté la réserve de précaution à 4 812 281 € d'AE et 17 622 281 € de CP.

En fin de gestion, la réserve de précaution a été dégelée en totalité afin, d'une part, de couvrir les engagements pluriannuels de la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO), les besoins de financement du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP), et, d'autre part, de financer les études liées aux jeux olympiques et paralympiques 2024.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 134 619 160	CP ouverts en 2023 * (P1) 348 119 160
AE engagées en 2023 (E2) 132 047 840	CP consommés en 2023 (P2) 345 547 840
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 259 032 606
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 2 571 320	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 86 515 234

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 349 189 758				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 349 189 758	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 259 032 606	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 90 157 152
AE engagées en 2023 (E2) 132 047 840	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 86 515 234	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 45 532 606
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 135 689 758
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 115 000 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 20 689 758

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2023 provient des échéanciers prévisionnels des dispositifs suivants :

- 105,7 M€ au titre du financement des ouvrages de la SOLIDEO ;
- 30 M€ au titre de l'aide financière apportée au COJOP.

Justification par action

ACTION

01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques		81 300 000	81 300 000		269 800 000	269 800 000
		87 300 000	87 300 000		275 800 000	275 800 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	18 500 000	22 000 000	18 500 000	22 000 000
Subventions pour charges de service public	18 500 000	22 000 000	18 500 000	22 000 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement		10 136 413		15 186 891
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		10 136 413		15 186 891
Titre 6 : Dépenses d'intervention	62 800 000	55 163 587	251 300 000	238 613 109
Transferts aux entreprises	5 911 974	6 053 439	23 657 215	24 012 717
Transferts aux collectivités territoriales	15 976 028	18 693 962	63 929 292	67 225 812
Transferts aux autres collectivités	40 911 998	30 416 186	163 713 493	147 374 580
Total	81 300 000	87 300 000	269 800 000	275 800 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (22 M€ en AE=CP) concernent principalement la masse salariale de la SOLIDEO. La consommation est supérieure à la LFI (18,5 M€) car l'établissement a bénéficié de 3,5 M€ supplémentaires ouverts par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 afin de tenir compte d'une baisse d'effectifs de la SOLIDEO moins précoce que prévue.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (10,14 M€ en AE et 15,19 M€ en CP) concernent des infrastructures liées aux Jeux olympiques, propriétés de l'État (l'échangeur de l'A86, le mur anti-bruit à Saint-Denis et d'autres aménagements de voies appartenant à l'État).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Sauf exception (notamment le village olympique et paralympique et le village des médias), la SOLIDEO n'a pas vocation à assurer elle-même la maîtrise d'ouvrage des infrastructures et équipements nécessaires à l'organisation des JOP 2024. Elle a pour mission de répartir les financements sur les 29 maîtres d'ouvrage, publics ou privés, responsables de la construction, de la rénovation et de la reconfiguration après les Jeux desdits infrastructures et équipements. À cet effet, et pour chaque opération, elle passe deux types de conventions avec les maîtres d'ouvrage : conventions d'études (prévoyant le financement des études préalables nécessaires à l'évaluation de la programmation, des coûts et des délais de chaque opération) et conventions d'objectifs (prévoyant la réalisation de chacune des opérations avec les trois paramètres précédents - évaluation de la programmation, coûts et délais d'exécution).

En 2023, l'essentiel des dépenses concernent les études et travaux relatifs aux ouvrages olympiques.

Les dépenses d'intervention (55,16 M€ en AE et 238,61 M€ en CP) ont été ventilées par bénéficiaire final, ce qui correspond au maître d'ouvrage désigné.

Dans la programmation pluriannuelle, hormis l'État mentionné ci-dessus, les bénéficiaires finaux sont :

- des entreprises (catégorie 62) : RTE, Consortium Stade de France, GIFAS pour un montant de 6,05 M€ en AE et 24,01 M€ en CP;
- des collectivités territoriales (catégorie 63) : Villes de Paris, de Marseille et du Bourget, Métropole du Grand Paris, Conseils départementaux des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis pour un montant de 18,69 M€ en AE et 67,23 M€ en CP ;
- d'autres collectivités (catégorie 64) : Fédération française de tennis, Voies navigables de France, Réunion des musées nationaux, etc., pour un montant de 30,42 M€ en AE et 147,37 M€ en CP.

Au total, les crédits accordés à l'établissement ont donc été destinés, d'une part, aux ouvrages olympiques pour un montant de 65,3 M€ en AE et 253,8 M€ en CP et d'autre part, au fonctionnement de l'établissement pour un montant de 22 M€ (AE=CP).

ACTION

02 - Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques		44 500 000	44 500 000		25 000 000 69 500 000	25 000 000 69 500 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		44 500 000	25 000 000	69 500 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux autres collectivités		44 500 000	25 000 000	69 500 000
Total		44 500 000	25 000 000	69 500 000

La consommation, supérieure de 44,5 M€ à la LFI en AE=CP, est liée à un abondement par la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 dans le cadre de la révision budgétaire pluriannuelle du COJOP de décembre 2022, au titre de la contribution de l'État aux Jeux paralympiques.

ACTION

04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Héritage des jeux olympiques et paralympiques			0			0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

ACTION

05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques		60 000 247 840	60 000 247 840		60 000 247 840	60 000 247 840

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	60 000	247 840	60 000	247 840
Transferts aux entreprises	60 000	247 840	60 000	247 840
Total	60 000	247 840	60 000	247 840

L'action 05 « Autres dépenses liées aux Jeux olympiques et paralympiques » a été créée en LFI 2021 pour permettre à l'État de couvrir des dépenses liées à l'organisation des JOP mais non prises en charge par la SOLIDEO ou le COJOP.

En 2023, 0,25 M€ en AE=CP ont été mobilisés pour compenser le préjudice subi par le consortium du Stade de France, du fait du raccordement de la passerelle entre le Stade de France et le centre aquatique olympique, dont 0,16 M€ au titre de la suppression d'un panneau publicitaire et 0,09 M€ pour la perte de capacité de stockage.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (P350)	68 271 491	242 760 820	81 300 000	269 800 000	77 163 587	260 613 109
Subventions pour charges de service public	26 152 254	26 152 254	18 500 000	18 500 000	22 000 000	22 000 000
Transferts	42 119 237	216 608 566	62 800 000	251 300 000	55 163 587	238 613 109
Total	68 271 491	242 760 820	81 300 000	269 800 000	77 163 587	260 613 109
Total des subventions pour charges de service public	26 152 254	26 152 254	18 500 000	18 500 000	22 000 000	22 000 000
Total des transferts	42 119 237	216 608 566	62 800 000	251 300 000	55 163 587	238 613 109

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

La SOLIDEO est l'unique opérateur financé par le programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 » en 2023.

Le montant de la subvention pour charges de service public, principalement consacrée à financer la masse salariale de l'établissement, a été de 22 M€ en AE=CP pour 2023, soit 3.5 M€ supplémentaires à la prévision initiale en raison d'une décroissance plus lente que prévu des effectifs de l'établissement.

Les transferts, qui constituent l'essentiel des dépenses de la SOLIDEO, correspondent aux dépenses d'intervention de cet établissement, dont l'objet principal est de financer la construction et la rénovation des équipements olympiques dont la SOLIDEO est elle-même maître d'ouvrage, ainsi que les maîtres d'ouvrage responsables de la construction, de la rénovation et de la reconfiguration après les Jeux des équipements nécessaires à l'organisation des JOP 2024.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	Réalisation 2022 Prévision 2023 Réalisation 2023	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	
SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques	0	128	15	0	0	0
	0	139	0	0	0	0
	0	138	17	0	0	0
Total	0	128	15	0	0	0
	0	139	0	0	0	0
	0	138	17	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

Progressant au rythme de l'activité de la SOLIDEO et du planning des travaux relatifs aux ouvrages olympiques, le plafond d'ETPT de l'établissement a régulièrement augmenté pour passer de 70 en 2019, à 90 en 2020, puis à 107 ETPT en 2021. La LFI 2022 a fixé le plafond d'emploi autorisé de la SOLIDEO à 131 ETPT.

La LFI 2023 a reconduit le plafond à 131 et la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 a porté ce plafond à 139 ETPT. Avec un niveau constaté de 138,27 ETPT en 2023, le taux d'exécution du volume d' ETPT de l'établissement sous plafond atteint 99,5 %. Préconisée par la Cour des comptes dans son rapport d'observations définitives pour 2021, cette augmentation substantielle de 49 ETPT en trois ans se justifie par l'accélération du rythme des travaux, le renforcement de la fonction de supervision des autres maîtres d'ouvrage et la finalisation de la structuration des fonctions transversales de l'établissement (fonction financière, contrôle interne, ressources humaines).

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	139	138

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	8	4

Au 31 décembre 2023, le plafond d'emplois législatif a atteint 138,27 ETPT en exécution pour 139 ETPT accordés en 2023. S'ajoutent à ce total 16,52 ETPT hors plafond correspondant aux salariés hors contrat de professionnalisation, aux stagiaires et aux alternants. L'atterrissage au 31 décembre 2023 des effectifs sous plafond est de 140 ETP (pour un total de 149 ETP rémunérés par l'opérateur).

Opérateurs

OPÉRATEUR

SOLIDEO - Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2023 se sont tenus quatre conseils d'administration de la SOLIDEO les 13 mars, 19 juillet, 25 octobre et 8 décembre. Ils ont notamment permis de prendre les décisions suivantes :

- attribution des marchés de travaux sur la colline d'Élancourt et sur la base nautique de Vaires-sur-Marne (relocalisation des roselières) ;
- intégration de six équipements supplémentaires, portant à 70 la liste des ouvrages olympiques, mais pour des travaux relativement mineurs : le Parc des Princes (changement de l'éclairage), le centre sportif Jules Ladoumègue (Paris 19^e), le stade du Polygone, dans le bois de Vincennes et le complexe sportif Henri Barbusse à Clichy-sous-Bois (sites d'entraînement), ainsi que l'aménagement de l'Île de Loisirs de Vaires-Torcy (aire de stationnement-relais) ainsi que des « voies, itinéraires et parcours olympiques et paralympiques » (pour les épreuves grand public notamment) ;
- modification marginale de la maquette financière de la SOLIDEO pour permettre la prise en charge de ce dernier ouvrage (les autres le seront par prélèvement sur la réserve pour compléments de programme) et pour renforcer les moyens de fonctionnement de l'établissement pour tenir compte du rythme de dégrèvement des salariés plus lent que prévu à partir du printemps 2024.

A la fin de l'année 2023, il est possible de tirer un bilan très positif de la mise en œuvre de la charte pour l'emploi et le développement territorial de la SOLIDEO :

- 2,6 millions d'heures d'insertion réalisées, soit un dépassement de la cible de 2,5 millions fixée initialement (plus de 75 % des bénéficiaires sont au niveau CAP ou moins) ;
- 36 % du montant des marchés revenant à des TPE, PME et entreprises de l'ESS, par rapport à l'objectif d'origine de 25 %, désormais largement dépassé ;
- Un taux d'accidents quatre fois inférieur à la moyenne dans les chantiers, rapporté au nombre d'heures travaillées

A la fin de l'année 2023, près de 40 % des ouvrages étaient réceptionnés, dont le stade Yves du Manoir, le stade Pierre de Coubertin, le complexe sportif des Poissonniers (Paris), l'Accor Arena de Bercy et l'échangeur Pleyel.

Les travaux concernant les logements du Village Olympique et Paralympique se sont achevés au 31 décembre sauf sur une partie très mineure d'un des 5 lots. La mise en place de la rampe d'accès circulaire et l'aménagement des espaces publics sont également terminés. Les visites d'observation et d'homologation ont débuté dès octobre.

L'année 2023 a constitué un pic dans l'activité de l'établissement et sur les chantiers. L'enjeu de la livraison des ouvrages olympiques est pleinement maîtrisé, que ce soit pour les coûts (aucun surcoût sur les chantiers, hors effets de l'inflation), les délais (confortés début 2023 par un audit approfondi des plannings des

principaux ouvrages), ou les ambitions (qu'elles soient en lien avec l'environnement, l'accès aux TPE-PME à la commande publique, ou avec le nombre de personnes en insertion travaillant sur les chantiers).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P176 – Police nationale					2 040	840
Subventions pour charges de service public					2 040	840
P350 – Jeux olympiques et paralympiques 2024	68 271	242 761	81 300	269 800	77 164	260 613
Subventions pour charges de service public	26 152	26 152	18 500	18 500	22 000	22 000
Transferts	42 119	216 609	62 800	251 300	55 164	238 613
Total	68 271	242 761	81 300	269 800	79 204	261 453

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	15 210	14 821	Subventions de l'État	269 800	260 613
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>404</i>	<i>375</i>	– subventions pour charges de service public	<i>18 500</i>	<i>22 000</i>
			– crédits d'intervention(transfert)	<i>251 300</i>	<i>238 613</i>
Fonctionnement autre que les charges de personnel	265 862	209 645	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	232 178	200 508	Autres subventions	112 257	116 673
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention			Revenus d'activité et autres produits	76 914	59 838
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>			<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	513 250	424 974	Total des produits	458 971	437 124
Résultat : bénéfice		12 150	Résultat : perte	54 279	
Total : équilibre du CR	513 250	437 124	Total : équilibre du CR	513 250	437 124

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	54 279		Capacité d'autofinancement		12 150
Investissements		868	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		319
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		194
Total des emplois	54 279	868	Total des ressources		12 663
Augmentation du fonds de roulement		11 795	Diminution du fonds de roulement	54 279	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les recettes d'exploitation notamment portées par les versements de l'État et des collectivités territoriales, supérieures à des charges d'exploitations constituées de consommations intermédiaires concourant directement à la production, des dépenses de transferts liées aux conventions d'études, de travaux ou d'objectifs, et des provisions liées aux opérations d'aménagements, entraînent un résultat excédentaire de 12 M€.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
258 825	119 485	246 915

La variation de trésorerie de -11,9 M€ est liée au financement des premiers ouvrages clôturés. En effet à partir de 2023, la SOLIDEO a initié la fin de son activité, et verra ainsi sa trésorerie diminuer au fur et à mesure de la clôture des ouvrages, jusqu'à la fin totale de son activité prévue fin 2025.

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
<i>Budget initial Compte financier *</i>					
Fonctionnement général	13 699 14 149	15 294 13 649	0 350	545 200	29 538 28 348
Opérations d'aménagement	0 0	65 799 108 279	0 2 417	0 67	65 799 110 763
Opérations d'équipement	0 0	12 912 40 529	243 508 200 062	0 0	256 420 240 591
Réserves	0 0	2 446 -1 555	4 612 4 193	2 394 348	9 452 2 986
Total	13 699 14 149	96 451 160 902	248 120 207 022	2 939 615	361 209 382 688

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	143	139	155
– sous plafond	128	139	138
– hors plafond	15		17
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

Dans sa recommandation n° 14 du rapport d'observations définitives (ROD) non public, la Cour des Comptes préconisait d'assurer à la SOLIDEO, pour les exercices 2018 à 2020, le niveau des ressources humaines indispensable à la bonne exécution de ses missions et de revoir en conséquence le plafond d'emplois et la grille de rémunérations, d'ajuster l'enveloppe de fonctionnement de l'établissement et mettre en place un système de fidélisation (SOLIDEO, DIJOP, Budget, DHUP).

Dans le détail, le ROD de la Cour préconisait ainsi, et de manière explicite, un renforcement des moyens de la SOLIDEO « lui permettant de s'appuyer sur les compétences requises, sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif », pour mener à bien ses missions.

Le rapport budgétaire de la SOLIDEO indique effectivement une stabilité des effectifs entre 2022 et 2023.

En effet, si nous regardons l'évolution des ETP sous plafond d'emploi législatif entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023, celle-ci est assez faible (+3,2 %), les ETP évoluant de 135,7 à 140 sur l'année.

Cependant, en ETPT sous plafonds d'emploi, la variation entre 2022 et 2023 est plus conséquente : +10,4 ETPT soit +8,1 %. Les ETPT sous plafond d'emploi évoluant de 127,85 à 138,27 ETPT.